



## POINT PRESSE DU MINISTÈRE DES POSTES ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

**Lomé, le 02 novembre 2017** - Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique, fait le point sur ses différentes activités du mois d'octobre 2017.

**Le 03 octobre 2017**, le Ministère a organisé un atelier de consultation de l'ensemble des acteurs du secteur, sur le projet de Déclaration de politique sectorielle pour la période 2018-2022. Cette assise a été l'occasion pour le Ministère, de partager avec les différents acteurs, les grands enjeux du secteur pour les années à venir, mais aussi, la vision, les axes stratégiques et les plans d'actions prioritaires de la nouvelle Déclaration de politique sectorielle. Elle a permis au ministère de recueillir les avis et suggestions des différents acteurs avant la validation du document.

Cet atelier intervient dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle politique du secteur de l'économie numérique pour la période 2018-2022, initiée par le Ministère avec le concours de la Banque mondiale. Il fait suite à celui organisé le 30 août dernier qui a servi de cadre de réflexion sur les axes et les orientations de la nouvelle politique sectorielle.

La Déclaration de Politique du Secteur de l'Économie Numérique est le document directeur qui définit les orientations stratégiques du gouvernement dans le développement de l'Économie Numérique au Togo. D'une trentaine de pages, le document présenté aux acteurs à l'occasion de l'atelier, dresse le bilan du développement de l'économie numérique au Togo, présente les grands enjeux du secteur et définit la stratégie numérique du pays à l'horizon 2022.

L'élaboration de cette nouvelle Déclaration de politique sectorielle s'inscrit dans la vision du Chef de l'état, SEM Faure Essozimna Gnassingbé de faire du Togo un hub technologique dans la sous-région, en facilitant l'accès des TIC aux citoyens. Il s'ajoute aux nombreuses mesures réglementaires prises par le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique dans ce sens à l'instar de la loi relative aux communications électroniques (LCE), celle relative à l'orientation sur la société de l'information, ou encore celle portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publique.

**Le 06 octobre 2017**, Le ministre a présidé la 15ème réunion des ministres en charge des télécommunications et des TIC de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Praia, la capitale capverdienne.

Cette réunion intervient au moment où les différents états membres de la communauté travaillent sur la mise en place d'un marché commun dans le secteur des TIC. Elle a donc servi de cadre de réflexion pour les différents ministres en charge des TIC et Télécommunications de la Zone CEDEAO sur les moyens à mettre en œuvre pour gagner ce pari.

Les discussions ont d'ailleurs portés sur plusieurs points allant dans ce sens, notamment, la validation du projet de Règlement sur le roaming gratuit dans la région, l'Acte Additionnel sur l'Accès et le Service Universels, les Termes de Reference du Comité Régional de Gestion du Spectre, la liste des laboratoires sélectionnés pour valider les décodeurs TNT dans la région CEDEAO, le plan financier et stratégique 2018-2023 de la CEDEAO sur les TIC...

Conscients que la cherté des communications depuis l'international constitue un frein majeur aux échanges et au développement d'un marché unique harmonieux, certains Etats (Burkina Faso, Sierra-Leone, Côte d'Ivoire, Mali, Guinée Conakry, Sénégal et Togo) membres de la zone ont adopté un protocole de « free roaming » marquant la fin des frais d'itinérance entre eux. Cette initiative fortement appréciée est en phase d'être généralisée à tous les pays membres de la communauté avec le Projet de Règlement sur le roaming gratuit dans la région CEDEAO, validé lors de la réunion.

Une stratégie communautaire en matière des TIC a également été définie en raison des limites des stratégies TIC nationales des Etats membres, de l'ampleur des infrastructures à déployer et de leur coût.

Il est à souligner que l'ambition de marché unique des TIC et de mise en place d'un réseau commun, n'est pas propre aux Etats d'Afrique de l'Ouest. Elle est également inscrite au cœur des préoccupations de tout le continent à travers le projet « réseau unique africain » de l'Alliance Smart Africa.

**Du 18 au 25 octobre**, s'est tenue à Lomé, la troisième édition de l'Africa Code Week au Togo.

Organisé par SAP avec le soutien de Google et de l'Unesco, l'Africa Code Week est une initiative qui a pour ambition de former les jeunes africains au langage et à l'outil informatique. L'événement est organisé chaque année depuis 2015 dans plusieurs pays sur le continent.

Très sensible aux questions liées à la formation des jeunes, le ministère apporte chaque année son soutien inconditionnel à l'événement. Cette année encore, il était aux côtés des organisateurs depuis le lancement.

Dans son allocution, lors du lancement de l'événement le 30 septembre dernier, le représentant du ministre avait réaffirmé l'engagement du ministère à toujours accompagner, cet ambitieux projet vu l'importance du numérique dans le développement du Togo. Le vice-président de SAP était aussi revenu sur cet engagement en soulignant que « Le ministère des Postes et de l'Economie Numérique est un partenaire privilégié dans la mise en œuvre de l'Africa Code Week au Togo ».

L'édition de cette année axée sur la formation des filles a connu un franc succès aussi bien au Togo que dans les 34 autres pays où s'est tenu l'événement. Au Total, 500.000 jeunes ont été formés gratuitement au langage et à la programmation informatique sur le continent. Les organisateurs ambitionnent former dans 5 ans, plus d'un demi-million de jeunes africains.

**Le 20 octobre 2017**, le conseil des ministres a adopté le décret portant approbation de la nouvelle Déclaration de Politique du Secteur de l'Economie Numérique pour la période 2018-2022.

Le document d'une trentaine de pages définit les orientations stratégiques du gouvernement dans le développement de l'Economie Numérique au Togo durant la période 2018-2022. Il vient remplacer la précédente déclaration de politique sectorielle arrivée à échéance fin 2015, qui visait à faciliter l'accès des technologies de l'information et de la communication (TIC) aux citoyens et à faire du Togo une vitrine dans la sous-région en matière de TIC.

Se basant sur la vision du Chef de l'Etat Togolais de faire du Togo, « *un hub de services et un centre international d'innovation et de compétence digitale* », la nouvelle Déclaration s'appuie sur la réalisation de quatre (4) axes stratégiques à savoir, **i)** le développement des infrastructures locales, nationales et internationales par la mise en œuvre de l'aménagement numérique du territoire et une plus forte disponibilité de l'accès haut-débit pour la population, **ii)** la diffusion des TIC dans l'économie et l'accroissement des usages pour les couches les plus vulnérables avec la redéfinition du service universel, l'intégration des TIC dans l'éducation et les services de l'Etat, **iii)** le renforcement de la concurrence sur l'ensemble des segments du marché, **iv)** la garantie de la souveraineté numérique nationale notamment la cybersécurité et la protection des citoyens.

Il faut souligner que le bilan de l'ancienne déclaration est plutôt positif, avec pour notamment, le doublement du taux de pénétration de la téléphonie qui a atteint 77,5% en 2016 (contre 36% en 2010) et l'accroissement considérable du taux de pénétration de l'Internet mobile qui est passé de 7% en 2014 à 21% en 2016, consécutif à une baisse notable du prix de l'Internet mobile qui a chuté d'environ 50% en 2 ans. Des résultats qui reflètent les efforts menés par le Ministère à travers ses différents projets et initiatives dont la mise à jour de la réglementation nationale avec l'adoption de la loi sur les transactions électroniques et la loi sur la société de l'information, l'ouverture plus accrue du marché par l'extension de la licence de Moov Togo à la 3G, le renforcement des infrastructures par le déploiement d'un réseau de fibre optique « E-gouv » apportant l'internet haut-débit à 560 bâtiments publics de la capitale et, la démocratisation des TIC notamment par le projet Environnement Numérique de Travail (ENT) dans le cadre duquel des outils TIC et de gestion de la vie scolaire ont été déployés dans l'ensemble des lycées techniques et scientifiques du pays.

Cependant, malgré ces importantes avancées, le Togo accuse un certain retard. C'est pourquoi, face aux opportunités offertes par les TIC dans un monde où la croissance économique ne peut se concevoir sans le numérique, le Ministère des postes et de l'économie numérique a initié, avec le concours de la Banque Mondiale, un processus participatif d'élaboration d'une nouvelle déclaration de politique du secteur de l'économie numérique pour la période 2018-2022. Tous les acteurs du secteur, ainsi que les partenaires techniques et financiers du Togo, le secteur privé et les autres secteurs d'activités de notre économie nationale qui pourraient s'appuyer sur les TIC pour améliorer la productivité ont été fortement impliqués dans le processus.

**Contact Presse :** [presse@numerique.gouv.tg](mailto:presse@numerique.gouv.tg)

**Le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique** définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina Lawson occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Economie Numérique.

**Toute l'équipe du ministère vous souhaite un très bon mois de Novembre.**